



Valoriser les lisières forestières

Informations sur les subventions cantonales
et les prestations complémentaires du Parc
du Doubs

Canton du Jura

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6

CP 316

2350 Saignelégier

T: +41 32 420 46 70

info@parcdoubs.ch

www.parcdoubs.ch

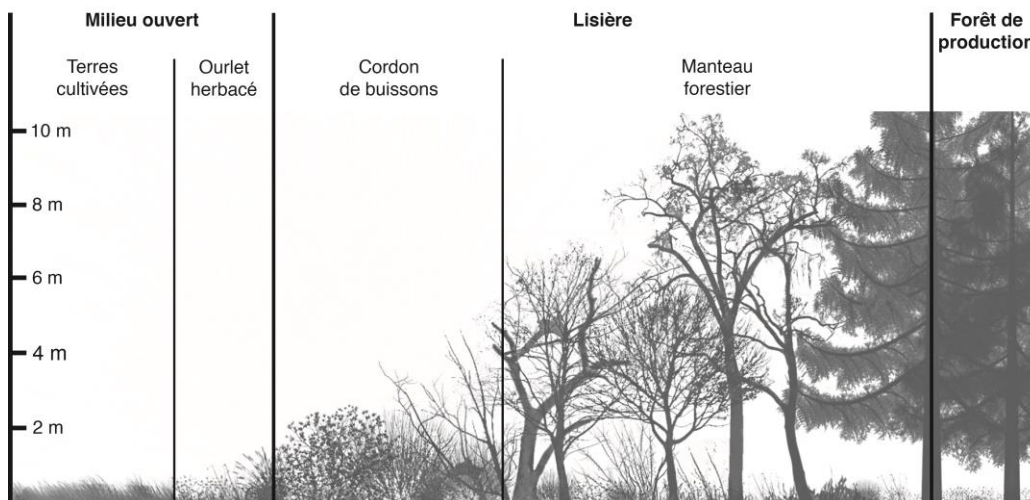
Etager et entretenir sa lisière: pourquoi, comment, quel intérêt?

Ce document vous informe sur les intérêts des lisières structurées, notamment en ce qui concerne les domaines sylvicoles et agricoles. Nous vous présentons ensuite les possibilités de subventions pour effectuer un étagement de lisière ainsi que les prestations complémentaires offertes par le Parc du Doubs au niveau forestier et dans la zone agricole adjacente. Les annexes vous fourniront plus de détails et la liste des différentes personnes et institutions de contact.

L'importance d'une lisière étagée

Les lisières étagées présentent un grand nombre d'intérêts de tous types, qu'il s'agisse de biodiversité, de paysage, de chasse, de sécurité mais aussi de sylviculture et d'agriculture.

Une lisière étagée est définie par les différentes strates qui s'y succèdent. On trouve tout d'abord un ourlet herbacé et des buissons, puis les arbustes, les petits arbres et enfin les grands arbres. L'étagement d'une lisière se fait par une coupe dans le massif forestier, en reculant la limite des grands arbres en faveur des buissons. La SAU adjacente n'est ainsi pas touchée, la limite entre les parcelles agricoles et sylvicoles est conservée.



Structure type d'une lisière étagée. Source: Björn Fuhrer ZHAW

Des fonds fédéraux et cantonaux sont à disposition des propriétaires pour l'étagement et l'entretien des lisières, mais ils sont généralement peu courus. Le Parc désire promouvoir ces actions, en offrant des prestations complémentaires à celle des cantons pour les propriétaires de forêts situées dans son périmètre.

Outre les intérêts en faveur de la biodiversité et du paysage, les lisières étagées et structurées présentent de nombreux avantages sylvicoles et agricoles pour leurs propriétaires.

Intérêts pour la sylviculture:

- Protection accrue des massifs forestiers contre les vents, atténuant ainsi le risque de chablis (→ moins de pertes économiques).
- Protection des grands arbres contre l'excès de soleil, contre les turbulences et l'assèchement du vent et contre certains insectes (→ plus grande valeur du bois).
- La présence d'un manteau d'arbustes limite le développement des grandes branches basses (→ arbres de meilleure qualité, moins noueux). Il permet aussi une protection contre certains ravageurs en accueillant oiseaux et autres prédateurs d'insectes.
- Diminution des dégâts dus au gibier en offrant aux grands mammifères une nourriture variée et des arbres/arbustes de substitution.

Intérêts pour l'agriculture:

- Diminution de l'ombrage sur les herbages, mûrissement plus rapide des céréales, diminution de la concurrence des racines.
- Moins de branches mortes au sol.
- Pour les propriétaires/exploitants agricoles répondant aux PER, des contributions pour les bandes herbeuses qui jouxtent les lisières peuvent être accordées (SPB, réseau écologique/EcoRéseau, qualité II).
- Habitat pour des espèces utiles à l'agriculture (auxiliaires agricoles).
- Atténuation du vent et des écarts de température côté agricole par rapport aux zones ouvertes (→ moins de risque de verse, meilleure pollinisation par les insectes, notamment les abeilles sauvages, démarrage plus précoce de l'herbe, protection du bétail contre le froid).
- S'il trouve suffisamment de nourriture en lisière, le gibier en sortira alors moins volontiers.
- Peut servir de protection contre les maladies transportées par le vent (rouilles).
- Une lisière étagée et variée abrite de nombreuses espèces, comme l'hermine, prédatrice spécialisée du campagnol.
- La présence d'un cordon d'épineux fait office de barrière naturelle pour les animaux.

Subventions cantonales

Le Canton du Jura alloue une subvention de 12 CHF au mètre linéaire pour les coupes d'éclaircies et de régénération, et de 4 CHF au mètre linéaire pour les soins cultureaux.

Conditions:

- Les terrains agricoles adjacents doivent être exploités majoritairement sous forme de surfaces de promotion de la biodiversité ou d'estivage.
- Pas de cumul avec la mesure "Entretien de lisières de forêt (ER16)" des projets agricoles de Qualité du Paysage.
- Composition du peuplement forestier proche de la nature.
- Absence de routes, chemins, voies ferrées ou bâtiments à proximité immédiate de la lisière.
- Largeur optimale d'intervention d'environ 15m pour les coupes d'éclaircies et de régénération et de 5m pour les soins cultureaux.
- Favoriser les buissons, arbustes et arbres d'essences peu fréquentes ou à valeur écologique élevée.
- Préférer l'élagage à l'abattage des arbres de bord de gros diamètre (conservation d'arbres habitats).
- Pratiquer l'annelage des tiges aux endroits où la sécurité des usagers le permet (intérieur de la lisière).
- Pour les coupes d'éclaircie et de régénération, façonner, abattre ou anneler au minimum 20 tiges de DHP > 30 cm par 100m' de lisière.
- Aménager des tas avec les rémanents de coupe tous les 20 à 25m.
- Réaliser les travaux d'abattage et de coupe en-dehors de la période de nidification, définie du 1^{er} avril au 31 juillet.

Prestations complémentaires du Parc du Doubs

Afin d'inciter davantage de propriétaires forestiers à étager et entretenir leurs lisières, le Parc du Doubs offre des prestations supplémentaires à celles des cantons. Il agit dans le sens d'une plus grande biodiversité et dans la mise en réseau des éléments paysagers. Le Parc soutient tout propriétaire forestier intéressé à étager ou entretenir sa lisière, à condition que la forêt soit située sur son territoire (voir annexe 1), en complément au soutien financier du canton et de la Confédération. Il soutient également une revalorisation de lisière qui se ferait de manière individuelle, sans prestations cantonales ou fédérales.

- **Mesures en faveur de la Rosalie des Alpes:**
 - Dédommagement pour un ou plusieurs grands et vieux hêtres en situation ensoleillée coupés à 2 mètres de hauteur ou pour plusieurs hêtres d'un diamètre de minimum 20 cm coupés à 1.5 mètre.
- **Conseils:**
 - Le Parc propose une demi-journée d'un forestier-conseil pour débiter et savoir comment effectuer les travaux de la meilleure manière.
- **Autre mesure selon l'estimation du propriétaire, du garde-forestier ou de l'animateur du réseau, à discuter avec le Parc:**
 - La mesure doit favoriser la biodiversité et/ou la mise en réseau. Elle peut concerner le peuplement forestier ou la surface agricole attenante (plantation d'arbustes, inscription de la bande herbeuse en réseau écologique, conseils pour l'élimination de plantes invasives, aménagement de tas de pierres, etc).

Conditions:

- Favoriser les arbres, arbustes et buissons d'essences peu fréquentes ou à valeur écologique élevée.
- Conserver les arbres habitats et les arbres à trous de pics.
- Laisser le bois mort sur pied ou au sol. Ne pas arracher les souches en place ou déracinées.
- Réaliser les travaux d'abattage et de coupe en-dehors de la période de nidification, définie du 1^{er} avril au 31 juillet.

Une convention entre le Parc et le propriétaire sera établie après entente afin de formaliser les mesures retenues.

Pour nous joindre:

Votre personne de contact au Parc du Doubs est Viviane Froidevaux, responsable de ce projet.

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6

CP 316

2350 Saignelégier

Tél: 032 420 46 77 / viviane.froidevaux@parcdoubs.ch / www.parcdoubs.ch

Annexes

Liste des communes concernées et carte du Parc

Les propriétaires de lisières situées sur les territoires des communes membres du Parc du Doubs peuvent bénéficier des prestations complémentaires du Parc en cas d'étagement ou d'entretien d'une lisière.



Canton du Jura: Les Bois, Le Noirmont, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Saignelégier, Les Enfers, Montfaucon, Saint-Brais, Lajoux, Les Genevez, Clos du Doubs.

Canton de Neuchâtel: Les Brenets, Le Locle*, Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds*

Canton de Berne: La Ferrière

* Le territoire des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ne fait que partiellement partie du périmètre officiel du Parc du Doubs. Cependant, les prestations du Parc en faveur des traitements de lisières s'appliquent à l'intégralité de ces deux territoires communaux.

Services concernés

Services forestiers du Canton du Jura

Processus:

Le garde-forestier de triage est la personne de référence pour le propriétaire d'une forêt et est votre premier interlocuteur. Il annoncera ensuite les projets à l'Office de l'environnement pour approbation, sous la forme d'extraits de plan 1:5000, comprenant la localisation des objets (propriétaire, division, numéro de parcelle) et la longueur à valoriser.

Arrondissement forestier du canton:

Office de l'environnement, Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69, 2882 Saint-Ursanne
Tél: 032 420 48 00 / Fax 032 420 48 11 / secr.env@jura.ch

Gardes-forestiers de triage:

- Franches-Montagnes Ouest (La Chaux-des-Breuleux, Les Breuleux, Le Noirmont, Les Bois):
Romain Froidevaux (079 285 16 90)
Daniel Jeanguenat (078 682 69 08)
Bureau des gardes, Rue de l'Avenir 6, 2340 Le Noirmont.
Tel: 032 953 23 53 / Fax 032 953 23 50 / trriage.fmouest@bluewin.ch

- La Courtine (Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, St-Brais):
Guillaume Schaller, Crât des Oiseaux 179, 2718 Lajoux.
Tél: 079 706 21 24 / trriage.courtine@gmail.com

- Doubs-Plateau (Les Enfers, Saignelégier):
Pascal Siegfried, 2353 Les Pommerats.
Tél: 079 679 95 50 / 032 951 10 72 / trriage.saienfbem@gmail.com

- Terridoubs (Clos du Doubs):
Jean-Pierre Lovis (079 277 14 59)
Dominique Wahl (079 277 01 14)
Bureau des gardes, Pierre-Péquignat 14, 2950 Courgenay.
Tél: 032 471 29 63 / trriage.terridoubs@bluewin.ch

- Forêts domaniales:
Triage des forêts de l'Etat
Rollat Jean-François, Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69, 2882 St-Ursanne.
Tél: 079 689 71 00 / jean-francois.rollat@proforet.ch

Services agricoles du Canton du Jura:

L'inscription d'une surface en SPB comme en réseau se fait par le système intercantonal Acorda.ch (via agate.ch, le système de l'OFAG), pendant les recensements de début d'année. Les demandes d'inscription d'une parcelle en réseau écologique sont ensuite transmises aux porteurs des projets (Chambre jurassienne d'agriculture pour le réseau des Franches-Montagnes, Société d'agriculture du Clos-du-Doubs pour le réseau de la Vallée du Doubs). Les chargés de projet des réseaux prennent ensuite contact avec les personnes concernées.

Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle.
Tél: 032 420 74 00 / serc.ecr@jura.ch

Fondation rurale interjurassienne, Courtemelon 5, Case postale 65, 2852 Courtételle.
Tél: 032 420 74 20 / Fax: 032 420 74 21 / info@frij.ch

A la FRI, Luc Scherrer est le chargé de projet pour le réseau des Franches-Montagnes:
Luc Scherrer, 032 420 74 31, luc.scherrer@frij.ch

Chambre jurassienne d'agriculture, CP 122, Rue St-Maurice 17, 2852 Courtételle.
Tél: 032 426 53 54 / Fax: 032 426 78 71 / info@agrijura.ch

Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, M. Yves Piquerez, Essertfallon, 2886 Epiquerez.
Tél: 032 955 10 38

Fournisseurs potentiels de plants

Si vous désirez replanter quelques arbres ou arbustes en lisière ou dans les terrains adjacents, nous vous proposons des entreprises basées dans le territoire du Parc. Vous restez bien entendu libre de vous adresser à d'autres fournisseurs, selon vos désirs.

N'oubliez pas de spécifier que vous désirez des plants forestiers, et non des plants ornementaux (différence de prix significative). Notifiez également à votre fournisseur qu'il est important que les plants commandés ne soient pas croisés avec des essences exotiques.

Loïc Sarrieu, Route du Raya 9, 2400 Le Locle.

Tél: 079 648 64 71 / loic_76@hotmail.com / www.entrepriseforestieresarrieu.ch

Entretien d'espaces verts & entreprise forestière

Frédéric Rohrbach, Les Bulles 14, 2300 La Chaux-de-Fonds

Tél: 032 968 38 82 / info@fredericrohrbach.ch / www.fredericrohrbach.ch

Entretien de jardin-paysagiste-entreprise forestière

Aménat Sàrl, Les Clos Dedos 13d, 2714 Les Genevez

Tél: 032 484 02 35 / Fax 032 484 02 37 / amenat@bluewin.ch / www.amenat.ch

Pierre Boillat: 079 581 40 35

Olivier Lovis: 079 477 65 57

Aménagements naturels et de jardins.

Arbro Service Sàrl, Laurent Cattin, La Petite Côte 35, 2336 Les Bois

Tél: 032 961 17 29 / 079 342 94 00 / Fax 032 961 17 07 / info@arbroservice.ch / www.arbroservice.ch

Soins aux arbres, murs de pierres sèches, jardins bien-être, travaux sur corde.

Liste de plants – choix d'espèces indigènes

Buissons

Aubépines*	<i>Crataegus spec. D</i>	
Bois gentil/joli	<i>Daphne mezereum</i>	
Bourdaïne	<i>Frangula alnus</i>	
Chèvrefeuille à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>	
Chèvrefeuille bleu	<i>Lonicera caerulea</i>	
Chèvrefeuille des Alpes	<i>Lonicera alpigena</i>	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	
Chèvrefeuille noir	<i>Lonicera nigra</i>	
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaea</i>	
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	
Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>	
Epine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	
Nerprun des Alpes	<i>Rhamnus alpina</i>	
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	
Noisetier **	<i>Corylus avellana</i>	
Rosier	<i>Rosa spec.</i>	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	
Sureau rouge	<i>Sambucus racemosa</i>	
Troëne commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	

Petits arbres

Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	
Alisier torminal	<i>Sorbus tominalis</i>	
Aulne blanc/blanchâtre	<i>Alnus incana</i>	
Aulne noir	<i>Alnus glutinosa</i>	
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	
Merisier	<i>Prunus avium</i>	
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	
If	<i>Taxus baccata</i>	
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>	
Merisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>	
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	
Cerisier de Ste-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>	
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	
Saules	<i>Salix spec.</i>	

Arbres

Noyer	<i>Juglans regia</i>	
Orme champêtre	<i>Ulmus minor/campestris</i>	
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	

Arbres fruitiers (hautes tiges, indigènes)

Pommier	<i>Malus domestica</i>	
Poirier	<i>Pyrus communis</i>	
Cerisier	<i>Prunus avium/cerasu</i>	
Prunier	<i>Prunus domestica</i>	
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>	

* Crataegus: pas dans le canton de Berne
 **Noisetier: seulement si absent du site et des environs, max. 1 pied

Forestiers conseils

Il n'est pas forcément toujours évident de savoir comment exécuter les travaux en lisières afin de créer un étagement optimal ou d'entretenir correctement une lisière déjà structurée. Vous pouvez contacter votre garde-forestier, qui vous aidera volontiers. Si vous le désirez, le Parc met également à votre disposition, durant une demi-journée, des forestiers indépendants (gardes-forestiers, ingénieur forestier) formés et aptes à vous transmettre au mieux la manière de faire. Ils pourront vous guider pour débiter les travaux et vous expliquer comment les effectuer au mieux.

Attention, il ne s'agit pas de main d'œuvre gratuite, mais bien d'un conseil personnalisé, sur le terrain.

Personnes de contact:

Bureau forestier
Gilbert Hirschy
Les Recrettes 207
2416 Les Brenets

Tél: 032 932 10 88 / Mobile: 079 240 71 16 / gil.hirschy@bluewin.ch

Aménat Sàrl
Les Clos Dedos 13d
2714 Les Genevez

Tél: 032 484 02 35 / Fax 032 484 02 37 / amenat@bluewin.ch / www.amenat.ch

Pierre Boillat: 079 581 40 35
Olivier Lovis: 079 477 65 57

Natucom
Gérald Fringeli
Rue du 23-Juin 17
2800 Delémont

Tél: 044 586 12 19 / info@natucom.ch / www.natucom.ch